

Procès-verbal de la Commission du personnel de l'Unil (Copers)

Séance n° 40 du 9 janvier 2012, 9h-11h, salle 107 du Château de Dorigny

Présents :

Mmes Patrizia Ponti
 Nadine Richon

MM Hugues Poltier (président)
 Emmanuel Fernandes
 Micha Hersch
 André Kuhn
 Christophe Mager
 Patrick Michaux

Excusé-e-s Magdalena Burba
 Silvia Mancini
 Raphaël Célis
 Pierre Goloubinoff

Ordre du jour

1. Accueil
 2. Adoption des p.v des 14 octobre et 30 novembre 2011
 3. Secrétariat
 4. Agenda 2012
 Jour-heure : lundi 11h-13h (aucune impossibilité ne m'est parvenue pour cet horaire)
 Dates proposées
 20 février / 2 avril / 7 mai / 18 juin / 3 septembre / 15 octobre / 26 novembre
 5. Autres commissions
 – Egalité : discussion du rapport de Mme Rosende (en attaché)
 – Restauration
 6. Action de la Copers : suite
 Stratégie générale
 Enquête de satisfaction (Magdalena Burba)
 Coordination avec le Conseil de l'UNIL
 Rencontre avec ACIDUL (leur réflexion sur les fonctions)
 7. Divers
-

1. le président communique ses meilleurs vœux et informe qu'il rencontre la direction RH de l'Unil le lendemain.
2. Les pv des 14.10 et 30.11 sont adoptés.
Le rapport annuel 2011 est modifié sur quelques points et adopté.
3. Secrétariat : Annonce de l'engagement de Mme M. Falzone, en maîtrise en faculté des Lettres, contrat déjà signé ; entrera en fonction à partir de la prochaine séance, soit le 5 mars.
4. Agenda 2012
Les dates arrêtées pour 2012 sont :
5 mars / 23 avril / 7 mai / 18 juin / 3 septembre / 8 octobre / 26 novembre

5. Commissions

a. Egalité

Discussion sur la suite à donner au rapport Rosende ; décision :

- Invitation de Mme Stéphanie Brander à notre prochaine réunion du 5 mars pour discuter d'une modalité de coopération, participation à un groupe de travail en vue de réfléchir aux suites à donner au rapport ; demande de création d'un groupe de travail dont, au moins, un membre de la Copers

b. Restauration

- Actuellement dissoute
- Sa dernière séance a eu lieu le 17 mai 2011 ; une séance agendée au 1.11.2011 a été annulée ; depuis pas de nouvelles sinon la demande de faire connaître des membres volontaires de la Copers pour faire partie de la future commission de la Restauration. La Copers reste attentive à ce dossier et aux besoins/désirs qui pourraient être exprimés par le personnel de l'UNIL à l'endroit du nouveau restaurateur engagé pour le bâtiment Géopolis.

c. Mobilité

Pas de réunion depuis automne 2010

6. Action de la Copers, suite

Un certain constat d'impuissance et d'insatisfaction quant à l'action de la Copers depuis le début de ce mandat est largement partagé.

Le constat selon lequel il n'est pas réaliste d'attendre que la Direction modifie sensiblement son rapport à la Copers l'est également.

Est encore partagée l'observation que la faiblesse de la Copers provient notamment de l'absence d'informations relatives à la situation du personnel. Contribuer, comme cela est indiqué dans la directive de la Copers, à diffuser de l'information et à émettre des propositions d'amélioration, suppose de disposer d'informations pertinentes, ce qui n'est guère le cas actuellement.

Pour remédier à cette situation, les pistes suivantes sont proposées et adoptées par la commission :

- a. que soit conduite une enquête de satisfaction du personnel et, partant, que des ressources soient allouées par la direction à cette fin. La Copers doit pouvoir participer à l'élaboration du/des questionnaires à soumettre au

personnel – soit dans son ensemble, soit, pour prendre en compte la différence des situations, par corps (et en ce cas, on pourrait envisager de les échelonner). Mais à trop suivre la logique des corps, est-il cependant argué, on court le risque de trop sectoriser. Y être attentif.

Quoi qu'il en soit, une fois le principe de ces enquêtes adopté, les modalités de détail doivent en être discutées en concertation avec les différents acteurs concernés.

- b. S'adresser au personnel par un courrier rappelant l'action de la Copers et l'invitant à prendre contact avec la commission. EF, PP & NR se chargent de préparer un message à l'intention du personnel de l'Unil.
- c. Créer un lien avec le Conseil de l'Unil ; décision est prise d'inviter son président M. Boris Vejdovski, à la séance du 23 avril ; NR est chargée de le contacter.
- d. Le rapport à ACIDUL est également évoqué ; aucune décision de rencontre immédiate n'est prise.
- e. Exigence que la Copers soit capable de faire preuve de réactivité en cas d' « événement » important. En clair : le principe d'une convocation urgente de la commission ne doit pas être exclu, si survient, précisément, une urgence sur laquelle se prononcer.
- f. S'agissant de la collaboration avec la Dir. RH, les principes suivants sont adoptés
 - i. Insister sur l'exigence que la directive relative à la Copers soit honorée
 - ii. Avoir des r-v. Réguliers
 - iii. Insister sur la nécessité d'associer la Copers à des groupes de travail oeuvrant sur des sujets et/ou des directives concernant le personnel, son statut, ses conditions de travail, etc.
 - iv. Suivi des dossiers
 1. Restauration
 2. Mobilité
 3. Egalité
 4. Chargés de cours

La séance est levée à 11h00

En l'absence de M. Abt, absent pour une cause accidentelle, c'est le président qui a rédigé ce pv, sur la base de notes prises au vol.